

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENT n°2025-192
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Marché complémentaire au marché de travaux n°2023-10
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Pierrefort (15230)**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant que la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort est en cours ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-186 du 3 Juillet 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

Considérant la nécessité de réaliser sans tarder une réfection complète du mur de soutènement ;

Vu la proposition de SARL Entreprise Salesse ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter l'offre de la SARL Entreprise Salesse, pour un montant de 26 330,00 € HT soit 31 596,00 € TTC pour la réalisation de réfection complète du mur de soutènement de la maison de santé pluridisciplinaire de Pierrefort ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe Maisons territoriales de santé 2025 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2023-119 en date du 7 avril 2023 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 14 avril 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250414-DEC2025-192-AU
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

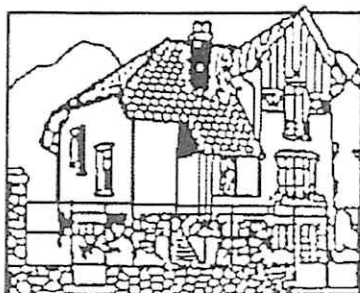
Transmise en Préfecture le

16 AVR. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

16 AVR. 2025

MAÇONNERIE - BETON ARMÉ - T.P. & ENDUITS



SARL Entreprise SALESSE

6, Allée des Tilleuls • 15230 PIERREFORT

Téléphone : 04.71.23.39.48

Portable : 06.88.23.51.88

TVA intracom : FR81343192134

Email : daniel.salesse@wanadoo.fr

sarl.salesse@orange.fr



n° E-E48468
Qualif n° 2111-2132 \ ITE 112

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'Entreprises

Z.A Rozier-Coren

15100 SAINT-FLOUR

Devis n° MSPPIER8

PIERREFORT, le 24/03/2025

Adresse des travaux :

Maison de Santé Pluridisciplinaire 15230 PIERREFORT

Tél. : 04 71 60 56 80

Email : contact@saintflourco.fr

SIREN Client : 200066660

Objet :

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - 15230 PIERREFORT - REFECTION COMPLETE DU MUR DE SOUTÈNEMENT

N°	Désignation	U.	Quantité	P.U.	Montant H.T.	TVA
1	Démolition, tri des pierres et terrassement fondation	M3	70,000	33,00	2 310,00	20%
2	Apport de pierres supplémentaires	M3	12,000	55,00	660,00	20%
3	Fondation béton	M3	17,000	195,00	3 315,00	20%
4	Acier	KG	350,000	3,40	1 190,00	20%
5	Drainage	ML	40,000	25,00	1 000,00	20%
6	Maçonnerie 1 face + tête de mur et 1 sise de dessus de mur	M3	31,000	555,00	17 205,00	20%
7	Remise au propre / remblaiement	F	1,000	650,00	650,00	20%

TVA acquittée au débit

Nos devis sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Total H.T.

T.V.A. 20%

Total T.T.C.

26 330,00 €

5 266,00 €

31 596,00 €

Accusé de réception en préfecture

015-200066660-20250414-DEC2025-192-AU

Date de télétransmission : 16/04/2025

Date de réception préfecture : 16/04/2025

Page 1/2

Conditions Générales de Vente :

- Ce devis gratuit est valable 1 mois à compter de son émission. Au delà de ce délai, les prix pourront être révisés.
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
- Toutes mentions manuscrites en dehors des signatures sont strictement interdites sur le devis sous peine de nullité du contrat.

Conditions de paiement :

- Totalité selon facture globale

Pour acceptation, prière de nous retourner :

- 1 double de notre devis daté et signé

Pour l'Entreprise :	Pour le Client :
Signature et cachet : 	Date : Signature : précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de AXA Assurances - M. Laurent GLANDIÈRES - 7, Avenue Georges Pompidou - 15230 PIERREFORT - Tél. 04.71.23.32.93, valable en France métropolitaine

Pour tout paiement par virement : Crédit Agricole - IBAN : FR76 1680 6048 2175 6852 8000 085 - BIC : AGRIFRPP868